



Ligue de Normandie des Échecs

1 place de l'église 76220 Montroty

Tél : 06 19 55 37 18

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE DES JEUNES

CAHIER DES CHARGES

Édition du 26/04/2018

Préambule

La Ligue de Normandie des Échecs délègue, aux conditions exposées dans le présent cahier des charges, l'organisation des championnats Jeunes de Normandie à un Comité d'Organisation.

Ce comité doit être un club ou un ensemble de clubs, membre de la FFE et de la Ligue de Normandie des échecs. Dans le cas d'un ensemble de clubs organisateur, si l'un des clubs se désiste, l'organisation restera à la charge du club restant.

Pour faire acte de candidature, le comité d'organisation s'engage à présenter un dossier de candidature dans les délais fixés par la Ligue, comprenant tous les éléments répondants au cahier des charges ci-dessous.

Ce dossier devra notamment présenter :

Les membres du comité d'organisation

Le lieu de jeu (superficie, photos)

Le budget prévisionnel

Les noms des arbitres



Ligue de Normandie des Échecs

1 place de l'église 76220 Montroty

Tel : 06 19 55 37 18

1. Dates et horaires

Le calendrier du championnat est fixé lors du dernier comité directeur de la saison précédente par la commission jeune et validé par celui-ci. Soit pour l'année 2019, du 10 au 13 février.

2. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés par le Comité Directeur soit 12 € et sont perçus directement par le comité d'organisation.

3. Subvention de la Ligue

Sur décision du comité Directeur la Ligue de Normandie accorde une subvention d'un montant de 600 € au Comité d'Organisation. Cette subvention est versée à l'issue de la manifestation, après approbation du bilan financier définitif de celle-ci par le Trésorier et le Président de la Ligue de Normandie, si les conditions suivantes sont remplies :

- Le présent cahier des charges a été respecté.
- Les pièces justificatives demandées ont bien été fournies.

En aucun cas cette subvention ne pourra excéder le déficit constaté du Comité d'Organisation.

4. Lieu de jeu

Le Comité d'Organisation doit mettre à disposition :

- Une salle permettant de bonnes conditions de jeu pour au moins 240 joueurs, ou plusieurs salles d'une capacité équivalente. Elle doit être équipée d'un nombre suffisant de tables (70 ou 80 cm de large, sans pied gênant) et de chaises adaptées au jeu. La salle doit permettre aux spectateurs de voir les joueurs, tout en assurant une séparation entre les deux. La disposition des tables doit permettre une libre circulation des joueurs et des arbitres.
- Un « lieu de vie » et d'analyse séparé du lieu de jeu
- Un espace suffisant dans le hall d'accès pour accueillir des stands et, le cas échéant, une buvette.

Le Comité d'Organisation a la charge d'appliquer les dispositions en vigueur en matière de sécurité notamment :

- - Salle conforme aux risques contre l'incendie.
- - Évacuation en cas de panique dans des établissements recevant du public.
- - Présence d'un défibrillateur souhaité.

5. Hébergements proposés

Le Comité d'Organisation devra informer les participants des différentes formules d'hébergement et de restauration dans un environnement proche du lieu de jeu.

6. Promotion et publicité

Le Comité d'Organisation s'engage à rechercher la meilleure médiatisation de cet événement. Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquettes, etc, sont à la charge du Comité d'Organisation. Dans ses documents, la présence de la Ligue de Normandie et de ses partenaires officiels (nom et logo) est obligatoire.



Ligue de Normandie des Échecs

1 place de l'église 76220 Montroty

Tél : 06 19 55 37 18

Il est recommandé d'inviter la presse locale et régionale afin d'informer au mieux de l'événement (avant les rencontres pour attirer le public, pendant si possible et après sous la forme d'un compte rendu) .

Les élus locaux doivent être invités aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le comité d'Organisation et/ou la ligue proposeront des animations sur le thème des échecs à la municipalité recevant le championnat afin de promouvoir notre sport auprès de la population locale et donner de la visibilité à la manifestation.

La Ligue fera paraître le planning et toute la publicité inhérente à cette organisation sur son site internet.

7. Arbitrage

L'arbitrage est assuré de préférence par un arbitre AF2 (possibilité d'arbitrer en principal pour un AF3 FIDE) assisté par au minimum deux arbitres secondants (AF3, AF4 ou stagiaire). Le choix de celui est laissé à la convenance du comité d'organisation mais devra recevoir l'aval de la Ligue.

Le Comité d'Organisation prend en charge le transport, l'hébergement, la restauration des arbitres, ainsi que leurs indemnités.

8. Matériel

Il est nécessaire de disposer d'un nombre suffisant de jeux, d'échiquiers et de pendules ainsi que de feuilles de parties. Ces supports doivent être agréés par la F.F.E. Toutefois la Ligue de Normandie peut, sur demande du Comité d'Organisation et dans la mesure des disponibilités, fournir un complément de matériel.

La ligue de Normandie proposera la retransmission sur son site de 4 parties, à l'aide des échiquiers électroniques.

9. Cérémonies & Remise des Prix

Le Comité d'Organisation mettra en place une cérémonie de clôture avec remise des prix, de préférence avec un podium. Il a la charge de doter tous les tournois de prix en nature en rapport avec l'événement :

- Dans chaque tournoi, 3 coupes ou trophées importants pour les lauréats.
- Dans chaque tournoi, des prix de valeur pour les 5 premiers

10. Open Annexe

L'organisation d'un tournoi parallèle Open, permettant aux frères, sœurs non qualifiés ainsi qu'aux parents ou accompagnateurs est une option qui serait appréciée par la Ligue. Un arbitre devra être dédié pour ce tournoi annexe.

Le Comité d'Organisation s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.

Fait à, le / /